

Les Parlements et leurs bibliothèques, ou les chemins documentaires de la démocratie
Parliaments and Their Libraries: Documents for Democracy
Los parlamentos y sus bibliotecas, o los caminos documentales de la democracia

Gilles Gallichan

Volume 47, Number 4, October–December 2001

Les bibliothèques parlementaires

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1030374ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1030374ar>

[See table of contents](#)

Article abstract

This review article examines the creation of the first parliamentary and legislative libraries in the Atlantic world at the onset of the 19th century. One realises that these libraries, be they in Europe or in America, developed with the onset of democratic institutions. In the New World, national and parliamentary libraries were created along the lines of the Library of Congress. Elsewhere, as in Québec, historical reasons gave rise to the creation of national and parliamentary libraries.

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gallichan, G. (2001). Les Parlements et leurs bibliothèques, ou les chemins documentaires de la démocratie. *Documentation et bibliothèques*, 47(4), 145–148. <https://doi.org/10.7202/1030374ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 2001

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Les Parlements et leurs bibliothèques, ou les chemins documentaires de la démocratie

Gilles Gallichan

Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Québec

Cet article offre un survol de l'apparition des premières bibliothèques parlementaires et législatives dans le monde atlantique au début du XIX^e siècle. On constate que ces bibliothèques, tant en Europe qu'en Amérique, ont accompagné les premiers pas des institutions démocratiques. Dans le Nouveau Monde, on a développé un modèle de bibliothèque nationale et parlementaire dont la Bibliothèque du Congrès de Washington est l'exemple ultime. Ailleurs, comme au Québec, pour des raisons historiques, les bibliothèques nationale et parlementaire sont aujourd'hui des institutions distinctes.

Parliaments and Their Libraries: Documents for Democracy

This review article examines the creation of the first parliamentary and legislative libraries in the Atlantic world at the onset of the 19th century. One realises that these libraries, be they in Europe or in America, developed with the onset of democratic institutions. In the New World, national and parliamentary libraries were created along the lines of the Library of Congress. Elsewhere, as in Québec, historical reasons gave rise to the creation of national and parliamentary libraries.

Los parlamentos y sus bibliotecas, o los caminos documentales de la democracia

En este artículo se reseña la aparición de las primeras bibliotecas parlamentarias y legislativas en el mundo atlántico a principios del siglo XIX, ilustrando la forma en que, tanto en Europa como en América, estas bibliotecas acompañaron los primeros pasos de las instituciones democráticas. En el Nuevo Mundo, se ha desarrollado un modelo de biblioteca nacional y parlamentaria cuyo máximo exponente es la Biblioteca del Congreso, en Washington. En otros lugares, como en Québec, razones históricas han hecho que la biblioteca nacional y la parlamentaria sean en la actualidad instituciones separadas.

De l'Ancien Régime à la Révolution française : la nouvelle donne du pouvoir et du savoir

Pendant des siècles en Occident, les pouvoirs de l'Église et ceux des rois ou des empereurs ont été les principes de stabilité et de pérennité de la société. Ils ont aussi été les piliers du savoir et les bibliothèques ont gravité autour de ces deux pôles. Les monastères et les palais ont conservé et enrichi pendant très longtemps un immense patrimoine d'art, de science et de connaissances remontant souvent à l'Antiquité. Sous l'Ancien Régime, toutes les grandes bibliothèques européennes étaient soit ecclésiastiques, soit royales ou princières. Quelques riches collections privées furent aussi constituées à cette époque, mais elles appartenaient à des ministres, à quelques grands seigneurs, juristes ou gens de robe, donc étroitement associés à l'État (Jolly 1988).

Cependant, à partir du XVI^e siècle, un changement lent et profond s'est opéré grâce aux progrès de l'imprimerie. Le savoir qui avait toujours été un apanage des grands a pénétré des couches successives de la société jusqu'à atteindre des millions d'individus. L'alphabétisation a gagné peu à peu du terrain et, avec elle, le savoir des prêtres et des princes s'est répandu à un plus grand nombre. Le colportage des petits livres bleus et des brochures, les images gravées religieuses ou profanes, la popularité des gazettes, les livres de petits formats et à bon marché ont amorcé une démocratisation du livre et de l'imprimé. C'est à cette époque qu'est apparue la réalité moderne de l'auteur et du lectorat (Chartier 1996).

Lorsqu'en 1637, Gabriel Naudé publia le premier traité de bibliothéconomie en langue française, *Advis pour dresser une bibliothèque*, le monde des lettres évoluait déjà de manière irréversible vers un partage universel du savoir et donc, à terme, vers un partage du pouvoir (Damien 1995). Avec les Lumières, la pensée

spéculative, les débats d'idées et l'opinion publique se sont imposés à un monde en apparence immuable dans ses certitudes. Le livre devenait un lieu de remise en question, voire de contestation qui annonçait le nouvel ordre politique. On peut comprendre tout l'intérêt suscité au XVIII^e siècle par la parution de l'*Encyclopédie*, des œuvres de Beaumarchais, de d'Alembert, de Voltaire, de Montesquieu ou de Jean-Jacques Rousseau qui, par exemple, écrivait dans *Du Contrat social* (1762), «*Le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le maître, s'il ne sait transformer la force en droit et l'obéissance en devoir*» (Rousseau 1966, 44). La pensée nouvelle qui émergeait des œuvres de ces grands auteurs appelait une conception neuve des principes de l'État où une compréhension de la société humaine serait essentielle.

Puis, vint la Révolution française qui lança au monde un défi de taille en bousculant les bases juridiques et cléricales de la société et en investissant le citoyen d'une responsabilité électorale. En retirant le droit

divin du pouvoir politique, et le dogme de la philosophie, on ne faisait pas que remplacer la cité de Dieu par une cité des hommes ; on modifiait aussi en profondeur la relation du monde avec le savoir. Dès lors, la formation du prince se dilatait et devenait aussi l'apprentissage de tous ceux qui aspiraient à l'exercice du pouvoir.

À mesure que l'institution parlementaire a pris sa forme moderne à la fin du XVIII^e siècle et au tournant du XIX^e, à mesure que ce pouvoir législatif a joué un rôle nouveau mais de premier ordre, il devenait nécessaire de fournir aux représentants élus des outils d'information et de connaissances. La bibliothèque législative, instrument de pouvoir et d'autorité, allait naître au creux de cette révolution en même temps que la démocratie moderne.

Une bibliothèque pour les députés français

Après 1790, la nationalisation des biens ecclésiastiques et de ceux des nobles émigrés créa un imposant fonds documentaire qui fut pour une part intégrée à la Bibliothèque du Roi pour devenir la Bibliothèque nationale de France. D'autres portions de ce patrimoine furent confiées au comité d'Instruction publique qui réserva une collection de 12 000 volumes pour le service des députés de l'Assemblée nationale.

En 1796, sous le Directoire, une loi fut votée créant à partir de ce fonds la Bibliothèque de la Chambre des députés. Ces derniers durent partager l'usage de leurs livres avec d'autres corps publics judiciaires et gouvernementaux avant d'en recevoir la propriété complète et l'usage exclusif en 1814. Elle fut alors aménagée dans ses locaux actuels du palais Bourbon et elle comptait à cette époque 25 000 volumes. En 1799, la Chambre sénatoriale créa à son tour sa bibliothèque qui fut plus tard installée au palais du Luxembourg. Peu d'acteurs de cette époque agitée prirent conscience que la France venait de créer un tout nouveau type de bibliothèques destinées à répondre aux besoins documentaires des représentants du peuple.

La bibliothèque parlementaire française mit un certain temps à définir sa vocation politique. En 1833, son administrateur considérait qu'elle était trop tournée vers les sciences, les arts et les belles-lettres et il envisageait un programme d'ac-

quisitions plus adaptées à ses besoins, à savoir :

- des collections complètes et rétrospectives de lois, décrets, règlements et rapports de l'Administration ;
- des recueils de législations étrangères et les débats des Parlements voisins, soit la Grande-Bretagne et la Belgique ;
- de la documentation sur les finances et l'économie politique ;
- des collections de droit constitutionnel de plusieurs pays ;
- une collection de sciences juridiques la plus complète possible ;
- et des fonds de qualité sur tout ce qui donne « *le moyen d'étendre le plus loin les améliorations de tout genre* », sans oublier l'histoire et les sciences humaines (*Catalogue* 1833, vii-x).

Ce programme de collection parlementaire demeure encore après presque 175 ans d'une très grande pertinence. En le présentant, l'administrateur ajoutait le constat suivant : « *L'art de gouverner est devenu aujourd'hui une science qui se développe dans toutes les branches qu'elle embrasse et il est naturel que le dépôt des immenses matériaux qu'elle comprend soit placé dans le lieu même où son action s'exerce avec le plus d'importance.* » (*Ibid.* 1833, xi)

Déjà à cette époque la Bibliothèque parlementaire française était engagée dans une politique d'échanges de publications officielles ou générales avec les autres Parlements d'Europe et du monde (Marchand 1979, 114). Ces liens interparlementaires appuyés sur la documentation se sont aussi perpétués et sont demeurés une forme de diplomatie qui a parfois précédé ou dépassé celle des gouvernements. C'est d'ailleurs par ce lien du livre que la France renoua ses premiers contacts avec le Québec en 1847 (Gallichan 1991, 311-312).

À travers une histoire constitutionnelle mouvementée, la France a conservé ses deux bibliothèques parlementaires comme des fleurons de son patrimoine intellectuel et politique. La Bibliothèque de l'Assemblée nationale compte aujourd'hui 800 000 documents et celle du Sénat près de 500 000.

La première bibliothèque parlementaire du Nouveau Monde

Presque à la même époque où la France créait des bibliothèques pour ses députés et ses sénateurs, les membres du Congrès de la nouvelle république américaine parlaient de se doter d'un tel établissement. De part et d'autre de l'Atlantique, le travail des représentants suscitait les mêmes besoins nouveaux du côté de la documentation ; davantage peut-être en pays neufs, car les livres y étaient plus rares et plus chers, et les collections de bibliothèques ne se mesuraient pas, tant s'en faut, à la même échelle que celles de l'Europe.

Entre 1776 et 1799, les représentants et sénateurs des États-Unis utilisèrent pour leurs besoins en livres, les bibliothèques d'associations existantes à Philadelphie et à New York, villes où le Congrès siégeait à cette époque. Ce fut l'installation en 1800 de la capitale de l'Union dans la ville de Washington qui décida les plus réfractaires à accepter l'idée de la création d'une bibliothèque législative d'État. Washington était une ville nouvelle, littéralement sortie des marécages du Potomac et peu accessible, sans institutions culturelles ni musées ni bibliothèques. On y créa donc la Bibliothèque du Congrès qui publia son premier catalogue en 1801 (*Library of Congress* 1801) ; c'était une modeste brochure de huit pages. La deuxième édition en 1812 en comptait une centaine (*Library of Congress* 1812). Contrairement aux Français qui avaient d'abord favorisé une collection générale, les Américains vont s'orienter en premier lieu vers les essentiels du droit, de la science politique et de la jurisprudence ; les ressources étant somme toute encore limitées. Mais la guerre de 1812 va changer en profondeur la vocation de cette bibliothèque législative.

Après la guerre, il fallut reconstruire la Bibliothèque du Congrès, car, le 22 août 1814, les Britanniques avaient bombardé et incendié plusieurs bâtiments de la ville, dont le Capitole qui logeait la Bibliothèque (Conaway 1999, 22-23). Le Président Thomas Jefferson offrit le fonds de sa riche bibliothèque personnelle pour la restaurer. Dès lors, poursuivant dans le sens

des volontés de Jefferson, la bibliothèque parlementaire états-unienne se doubla d'un mandat de bibliothèque nationale et universelle. À partir de 1815, on y développa une section d'ouvrages américains et relatifs à l'Amérique qui devint un noyau de collection nationale. En 1850, la Bibliothèque rassemblait environ 50 000 volumes et son catalogue imprimé comptait plus de 1000 pages. Elle reçut le dépôt légal après la Guerre civile, en 1865, intégrant désormais les fonctions législative et nationale. En 1897, son déménagement du Capitole vers un nouvel et somptueux édifice représenta une opération colossale vu l'ampleur et la diversité déjà atteintes par les collections (Conaway 1999, 87-96). Le système de classification universelle qui fut élaboré à cette époque sous la direction de Herbert Putnam s'est par la suite imposé dans le monde entier.

Au cours du XX^e siècle, la Bibliothèque du Congrès est devenue l'une des premières bibliothèques au monde par la richesse et le volume de ses collections. Des personnages de grande stature intellectuelle l'ont dirigée comme le journaliste et écrivain Archibald MacLeish ou l'historien Daniel Boorstin pour ne nommer que ceux-là. Plusieurs bâtiments annexes ont été construits autour de l'édifice de 1897, capables de conserver quelque 75 millions de livres, documents et pièces de collections qu'elle possède.

Au Québec et au Canada

Pendant la session de 1801, un comité parlementaire du Bas-Canada recommanda que certains ouvrages parlementaires et de droit soient acquis pour l'usage des députés québécois. Depuis ses débuts en 1792, la Chambre d'assemblée avait accumulé bien sûr quelques livres de référence et des séries de ses propres imprimés, tels les *Journaux de la Chambre* et les règlements, mais pour toute consultation générale, les députés devaient utiliser la « Quebec Library » ou Bibliothèque de Québec, une association fondée en 1779 par le gouverneur Haldimand.

Les livres demandés arrivèrent dès 1802 et un nouveau comité parlementaire institua par un règlement permanent la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada. La petite collection initiale de la Bibliothèque était formée d'ouvrages français et anglais et la commande avait

pu être rapidement remplie, car, grâce à la Paix d'Amiens (1801), l'Angleterre et la France profitaient à ce moment-là d'une courte trêve dans une longue guerre qui ne devait se terminer qu'en 1815.

La première collection parlementaire ne comptait que quelques dizaines d'ouvrages de droit, de statuts, de traités et de dictionnaires, mais elle offrait à l'Assemblée une autonomie documentaire. De leur côté, les conseillers législatifs firent le même exercice et se dotèrent aussi d'une petite bibliothèque également constituée en 1802. Jusqu'en 1832 et même au-delà, ce fut un comité de députés, nommé au début de chaque session, qui décidait des acquisitions à faire à la Bibliothèque. Par la suite, ce rôle fut délégué au bibliothécaire qui devait rechercher les meilleurs livres et imprimés pour répondre aux besoins des parlementaires. En 1825, l'Assemblée vota une motion pour que la Bibliothèque soit ouverte aux chercheurs hors des périodes de session, offrant ainsi aux lettrés de l'époque une documentation appréciable.

Il est intéressant de souligner à quel point le développement des premières bibliothèques parlementaires en Amérique a suivi la même logique. En France, on avait commencé avec une collection générale que les responsables avaient spécialisée par la suite dans le domaine du droit et de la jurisprudence et on avait distingué, dès l'origine, les fonctions parlementaires de celles de la Bibliothèque nationale. En Amérique, comme à Washington, ce fut d'abord la constitution d'une collection de lois et de recueils juridiques, suivie d'une collection plus générale et bientôt l'apparition d'une collection d'histoire nationale répondant à une recherche d'identité et d'affirmation. C'est à ce modèle « américain » que se rattache à l'origine la bibliothèque parlementaire québécoise.

Pendant les années 1830, Étienne Parent, journaliste et bibliothécaire de l'Assemblée, et Georges-Barthélemi Faribault, greffier adjoint de la Chambre et bibliophile, travaillèrent de concert à constituer une collection d'ouvrages sur l'Amérique, la Nouvelle-France et le Canada. Faribault publia d'ailleurs, en 1837, la première bibliographie historique sur le sujet. Elle devait servir à compléter la collection nationale de la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée. Cette entreprise se conjugua à l'effervescence politique de cette époque et rejoignait le discours réformiste des Patriotes. Le président de

l'Assemblée et chef patriote, Louis-Joseph Papineau, s'intéressait particulièrement à la bibliothèque parlementaire. Il sut d'ailleurs l'enrichir à ses frais d'ouvrages acquis chez son ami, le libraire Édouard-Raymond Fabre de Montréal. Même après l'insurrection de 1837, en exil à Paris en 1839, il travaillera à retranscrire des documents d'archives destinés à enrichir les collections historiques de la Bibliothèque. Il n'est pas surprenant que le député de Deux-Montagnes, Jacques Labrie et, après lui, François-Xavier Garneau aient puisé dans cette collection les matériaux de leurs *Histoire du Canada*¹.

Après l'Union de 1840, la Bibliothèque quitta Québec pour Kingston où elle rejoignit la collection parlementaire du Haut-Canada qui avait aussi été créée dans les années 1801 et 1802 (Watson 1993, 3-4). La capitale de l'Union se déplaça vers Montréal en 1844. Cinq ans plus tard, on le sait, les émeutiers anglo-montréalais incendièrent l'édifice parlementaire entraînant la perte des deux bibliothèques, de la collection historique et d'une grande partie des archives (Deschênes 1999). Les collections furent restaurées et détruites à nouveau dans l'incendie du parlement à Québec en 1854.

Avec la Confédération, la Bibliothèque fut presque entièrement transportée à Ottawa et à Québec, l'écrivain et bibliothécaire, Pamphile LeMay, fut chargé de reconstituer encore une fois des collections parlementaires et législatives. En 1883, un autre incendie obéra son travail. Ce n'est qu'en 1915, que la Bibliothèque fut installée dans les locaux qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Pendant longtemps les bibliothèques parlementaires à Ottawa comme à Québec continuèrent à jouer un rôle de bibliothèque nationale. À Ottawa, le Centre canadien de bibliographie et la Bibliothèque nationale du Canada prirent le relais à partir de 1950. Au Québec, la Bibliothèque Saint-Sulpice, inaugurée à Montréal en 1915, rassembla une imposante collection d'histoire et de littérature du Canada français. Devenue propriété de l'État québécois, elle s'imposa après 1944 comme un pôle

1. Le manuscrit de l'ouvrage de Jacques Labrie qui constituait trois tomes fut brûlé pendant les répressions de l'insurrection de 1837. Voir Gérard Filteau. 1975. *Histoire des Patriotes*, Montréal : L'Aurore. p 373. L'ouvrage de Garneau, quant à lui, fut publié à Québec de 1845 à 1852 et connut un retentissant succès.

de la documentation nationale et devint en 1967 la Bibliothèque nationale du Québec. Ce sont donc des raisons historiques et politiques qui expliquent pourquoi, comme aux États-Unis, nos bibliothèques législatives n'ont pas toujours continué à remplir à la fois les mandats parlementaire et national.

Les autres Parlements canadiens établirent des bibliothèques législatives au cours du XIX^e siècle ou au moment de leur création. Les provinces maritimes en instituèrent plusieurs vers 1840, l'Ontario reconstitua la sienne après 1867 et la Colombie-Britannique en avait une dès 1863. Quant au Manitoba et aux provinces centrales, elles créèrent leur bibliothèque en même temps que leurs Parlements, soit en 1870 à Winnipeg et en 1906 à Regina et à Edmonton.

En Grande-Bretagne et ailleurs

Il peut paraître étrange que la Grande-Bretagne, la mère des Parlements, n'ait pas été le premier modèle d'intégration du livre au travail des députés. De fait, Westminster attendit jusqu'en 1818 pour se doter d'une bibliothèque destinée à l'usage des députés. Le poids de la tradition et de la coutume, d'une part, et l'immense prestige à Londres de la British Library, d'autre part, peuvent expliquer cet apparent retard. D'ailleurs, la Library of the House of Commons n'était elle aussi, à ses débuts, qu'une bibliothèque de référence juridique, mais témoignait cependant d'une évolution du travail des hommes politiques.

La Chambre des lords créa sa propre bibliothèque en 1826 poussée également par une demande accrue de consultations des ouvrages juridiques. D'autant plus que la Cour d'appel, relevant de la Chambre haute, exigeait de plus en plus de références aux lois et à la jurisprudence. Ces premières collections ont été détruites lors de l'incendie des édifices de Westminster en 1834 et restaurées par la suite.

Même si le Parlement anglais a plusieurs siècles d'histoire, c'est également au XIX^e siècle qu'il s'est réformé et modernisé, que le pouvoir législatif a imposé son rôle dans l'administration et le gouvernement du royaume. Force est donc de constater que l'apparition de bibliothèques parlementaires accompagne ici encore l'émer-

gence d'institutions démocratiques et représentatives. C'est également vrai des autres Parlements de l'Empire britannique. En Australie et en Nouvelle-Zélande, les Assemblées ont été formées vers les années 1840 en même temps que les premières bibliothèques (Cope 1990).

En Amérique latine, les bibliothèques législatives ont été créées dans le sillage des mouvements d'indépendance. On a souvent suivi d'abord le « modèle américain » de bibliothèque nationale et parlementaire en distinguant plus tard les rôles de chaque institution. Au Chili par exemple, on créa, dès 1813, la Direction générale des bibliothèques, des Archives et des Musées qui cumulait plusieurs mandats documentaires de l'État. En 1883, la Bibliothèque du Congrès de Santiago devint autonome et, en 1913, la Bibliothèque nationale fut mise sur pied. Le Pérou avait sa Bibliothèque nationale et parlementaire en 1821, le Venezuela en 1833 et le Brésil en 1826. Quant au Congrès argentin, il inaugura sa bibliothèque à Buenos Aires un peu plus tard en 1853.

Influence considérable

Qu'elles soient des « vieux » pays européens ou qu'elles soient issues des pays sortis de l'aventure coloniale, les bibliothèques parlementaires sont toutes le fruit de l'évolution démocratique des sociétés et sont apparues dans le monde atlantique avec une grande simultanéité. Leur rôle, quoique parfois discret, a donc été essentiel à l'apprentissage des démocraties modernes. Elles ont fourni à ceux qui ont établi et perpétué les Assemblées représentatives les outils documentaires capables de relever les défis de la modernité. Elles ont appuyé la légitimité des représentants du peuple en leur offrant une science et une conscience de la politique pour une préhension et une compréhension du monde.

Dans les pays d'Amérique ou éloignés des sources de l'édition européenne, on a souvent greffé la bibliothèque nationale à la bibliothèque parlementaire. On a ainsi permis, avec peu de ressources, l'émergence d'une conscience collective basée sur une mémoire partagée. Ces collections historiques ont été étudiées et consultées par des hommes politiques de premier plan et par des chercheurs. Elles ont donc contribué aux idéologies et à la

pensée politique, elles sont aussi à l'origine des premières synthèses et des premiers manuels scolaires; leur influence a donc été considérable.

L'apparition des bibliothèques parlementaires en Europe comme en Amérique appartient à l'immense mouvement de création des démocraties bourgeoises. Le partage du pouvoir politique entre les nobles d'autrefois et les notables de l'ère nouvelle a entraîné non seulement un partage du gouvernement, mais aussi du savoir et de l'art de gouverner.

Sources consultées

- Boillard, Gilberte et J.-L. Fortin. 1992. *Les bibliothèques parlementaires, histoire, fonctions et services. Bibliographie*. Québec: Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Service de référence. 78 p.
- Catalogue des livres de jurisprudence, d'économie politique, de finances et d'administration composant la Bibliothèque actuelle de la Chambre des députés [...]*, tome 1, 1^{ère} partie, Jurisprudence, Paris: Firmin Didot frères. 1833, xi. 278 p.
- Chartier, Roger. 1996. *Culture écrite et société. L'ordre des livres (XIV^e – XVII^e siècle)*. Paris: Albin Michel. 243 p.
- Conaway, James. 1999. *America's Library. The Story of the Library of Congress 1800-2000*. New Heaven: Yale University Press. xiv. 226 p.
- Cope, R.L. 1990. Stocktaking with Janus: 150 years of the New South Wales Parliamentary Library. *Australian Library Journal* 39 n° 3 (août): p. 198-208.
- Damien, Robert. 1995. *Bibliothèque et État. Naissance d'une raison politique dans la France du XVII^e siècle*. Paris: PUF. 317 p.
- Deschênes, Gaston. 1999. *Une capitale éphémère. Montréal et les événements tragiques de 1849*. Sillery: Septentrion. 161 p.
- Gallichan, Gilles. 1991. *Livre et politique au Bas-Canada 1791-1849*. Sillery: Septentrion. 519 p.
- _____. 1996. Georges-Barthélemi Faribault et le Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique, In Y. Lamonde et G. Gallichan. *L'histoire de la culture et de l'imprimé. Hommages à Claude Galerneau*. Sainte-Foy: PUL. p. 207-224.
- Jolly, Claude (éd.). 1988. *Histoire des bibliothèques françaises, tome II, Les bibliothèques sous l'Ancien Régime*. Paris: Promodis-Cercle de la Librairie, p. 2-7.
- [Library of Congress]. 1801. *Booklist*. Washington: s.n. 8 p.
- _____. 1812. *Catalogue of the books, maps and chart, belonging to the Library established in the Capitol [...]*. Washington: Roger C. Weightman. 101 p.
- Marchand, Jean. 1979. *La Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Histoire de ses origines, de sa constitution officielle et de ses développements*. Bordeaux: Société des bibliophiles de Guyenne. 209 p.
- Rousseau, Jean-Jacques. 1966. *Du contrat social ou principes du droit politique*. Paris: Garnier-Flammarion. 187 p.
- Watson, Fiona. 1993. *A credit to this province. A History of the Ontario Legislative Library and its predecessors, 1792-1992*. Toronto: Ontario Legislative Library. 217 p.